district militaire n° 3, est que le recrutement y a eu tant de succès qu'il y a là pénurie de jeunes gens. Cela a pour ainsi dire tourné à leur désavantage.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je sais que, dans mon district, on a appelé un grand nombre de jeunes gens mariés qui étaient âgés de plus de vingt-cinq ans.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député de Témiscouata a soulevé plusieurs points. Il ne doit certes pas s'attendre à ce que je m'attarde à relever tout ce qu'il a dit dans son long discours, mais je tiens à relever un point ou deux. Je ne suis pas certain de pouvoir le convaincre que le ministère de la Défense nationale est bien disposé à l'égard des Canadiens français. Je puis cependant dire que j'espère être capable de convaincre

le comité et la population du pays.

Je parlerai d'abord du cas particulier qu'il a rappelé, c'est-à-dire le cas du jeune homme qui a obtenu un congé de six mois. Ainsi que le comité doit s'en souvenir, j'ai déclaré hier que la demande en question avait été recommandée par le conseil des services nationaux de guerre. Elle a été envoyée au commandant du district militaire n° 5, qui l'a recommandée, et l'a fait parvenir au quartier général, qui l'a approuvée. Tout cela s'est fait selon les règles. Toutefois, le régiment auquel appartenait ce jeune homme a été envoyé dans l'Ouest et le jeune homme l'y a accompagné. L'officier d'état-major du district a téléphoné à l'officier d'état-major de la côte du Pacifique, et ce dernier a déclaré que le commandant du régiment lui avait fait savoir qu'au moment de la réception de l'ordre de départ la décision d'un conseil médical était attendue. Au lieu d'envoyer l'homme au dépôt du district n° 5, à Québec, on l'a envoyé à Nanaïmo avec son régiment, en dépit du fait que le conseil médical n'avait pas encore rendu sa décision. Mon honorable ami connaît peut-être le commandant du régiment. Après l'arrivé du régiment à Nanaïmo, on a été si occupé à s'installer qu'on a oublié l'affaire du conseil médical. La question est revenue sur le tapis quelques jours plus tard, et peu après le conseil médical a siégé. J'ignore si mon honorable ami sera satisfait ou non d'apprendre qu'il nous est parvenu du commandant de la zone du Pacifique un télégramme nous annonçant que ce jeune homme a été réformé comme appartenant à la catégorie E et que la question du congé se trouvait ainsi résolue. Voilà ce qu'ont révélé deux conversations téléphoniques avec les autorités de la côte du Pacifique.

Mon honorable ami a ensuite abordé la question des lettres aux soldats. Je dois me contenter de dire que je m'en occuperai. L'honorable député m'a envoyé trois enveloppes. Je puis l'assurer,—et d'ailleurs il doit déjà le savoir,—que nous n'avons nullement l'intention de tenir ces hommes éloignés de leurs foyers ou de les priver du droit qu'ils ont comme les autres de recevoir des lettres. Il y a peut-être eu de la négligence: on ne s'est peut-être pas rendu compte que ces jeunes gens se trouvaient dans ces camps; il semble qu'ils étaient partis lorsque les lettres sont arrivées. Je reconnais certes la nécessité d'un système convenable pour l'expédition du courrier. Je suis sûr de l'existence d'un tel système et je m'intéresserai à ce que l'on y voit.

L'honorable député a parlé ensuite de mes humbles efforts à la radio. D'après lui, j'aurais dit que j'avais la responsabilité mais que d'autres, ceux à qui incombe la responsabilité effective, exposeraient les faits. Ce que j'ai dit c'est que j'avais la responsabilité pour le ministère, mais que je demandais à la population d'écouter ceux qui font réellement la besogne. J'espère que les faits lui seront exposés au cours des prochains dimanches soirs.

Un mot maintenant de ce qu'a fait et continue de faire le ministère pour assurer convenablement le maintien de la représentation canadienne-française. Je n'ai aucunement à m'excuser d'aborder ce sujet. L'honorable député de Trinity a dit que les considérations de race ne devraient pas entrer en ligne de compte dans les nominations militaires. Je partage son avis, en ce sens que l'efficacité doit être assurée. Cependant, je répète ce que j'ai déjà dit ici même: c'est à mon sens, un devoir national d'assurer dans les nominations militaires, et dans les postes de commandants, une représentation canadienne-française équitable. De plus, que l'honorable dé-puté le croie ou non, les insultes et les calomnies à l'adresse des Canadiens français, dont il se plaint, n'ont pas émané du ministère de la Défense nationale. Il peut m'en croire, on a pris toutes les mesures afin d'assurer aux Canadiens français qui s'enrôlent tout l'encouragement, l'aide et l'appui possibles. Je désire féliciter ceux qui sont entrés dans l'armée et les officiers qui ont collaboré en ce sens. Il se trouve que deux des trois officiers d'état-major actuellement devant moi possèdent les deux langues. C'est un pur effet du hasard. Cependant, on compte au quartier général de la Défense nationale cinquante officiers canadiens-français. Que l'honorable représentant me permette de lui dire que le ministère de la Défense nationale a pris les mesures qu'il jugeait appropriées et utiles afin que les représentants de la population canadienne-française fussent maintenus en nombre suffisant. L'honorable député a fait allusion à un discours qu'avait prononcé à ce sujet feu l'honorable M. Lapointe. Je désire